

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 27 mars 2020
portant placement en situation d'affectation temporaire
NOR : INTJ2002313A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 29 novembre 2017 ;

Vu l'avenant en date du 4 décembre 2019 ;

Vu la convention en date du 13 novembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le colonel Jean-Luc **Villeminey** (NIGEND : 166880 - NLS : 6553676 - NID : 9270010059) est placé en situation d'affectation temporaire, à compter du 16 août 2018, pour une durée maximale de 5 ans, en qualité de conseiller affaires intérieures, au sein du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 51, boulevard de la Tour-Maubourg - 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Rosny-sous-Bois. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,

A. De Oliveira